

223C0563  
FR0000121121-FS0287-PA16-PA17-PA18

11 avril 2023

**Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention  
(article L. 233-7 du code de commerce)**

**Fin d'une convention conclue entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)  
Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)**

**Convention conclue entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)  
Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**EURAZEO**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 6 avril 2023, le concert composé de Michel David-Weill, la société de droit de l'Etat du Delaware Quatre Sœurs LLC<sup>1</sup>, la société de droit belge Palmes CPM SA<sup>2</sup>, la société de droit de l'Etat du Delaware CB Eurazeo LLC<sup>3</sup>, Mme Natalie Merveilleux du Vignaux, Mme Cécile David-Weill, Mme Laure Renom de la Baume, Mme Alice Renom de la Baume, M. Pierre Renom de la Baume, Mme Béatrice David-Weill Stern, Mme Agathe de Mordacq, M. Amaury de Solages, Mme Céleste Xialu Armelle Ung, M. Barnabé Xia-Tan Roland Ung, Mme Myriam de Solages, M. Jean-Manuel de Solages et Mmes Clara et Maya de Solages a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 avril 2023, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société EURAZEO et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'arrivée du terme, le 6 avril 2023, du pacte conclu le 6 avril 2018 entre les parties susmentionnées et entraîne la fin de l'action de concert entre lesdites parties vis-à-vis de la société EURAZEO<sup>4</sup>.

2. Par le même courrier, le concert composé de la société de droit de l'Etat du Delaware Quatre Sœurs LLC<sup>1</sup>, la société de droit belge Palmes CPM SA<sup>2</sup>, Mme Natalie Merveilleux du Vignaux, Mme Cécile David-Weill, Mme Laure Renom de la Baume, Mme Alice Renom de la Baume, M. Pierre Renom de la Baume, Mme Béatrice David-Weill Stern et Mme Agathe Mordacq, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 avril 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% des droits de vote de la société EURAZEO et détenir 7 419 992 actions EURAZEO représentant 14 839 984 droits de vote, soit 9,37% du capital et 13,10% des droits de vote de cette société<sup>5</sup>, répartis comme suit :

<sup>1</sup> Domiciliée 251 Little Falls Drive, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis et contrôlée par Mmes Béatrice David-Weill-Stern, Cécile David-Weill et Agathe Mordacq.

<sup>2</sup> Domiciliée 27 rue Ducale, 1000 Bruxelles, Belgique et contrôlée par Mme Nathalie Merveilleux du Vignaux.

<sup>3</sup> Domiciliée 251 Little Falls Drive, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis et contrôlée par Mme Constance Broz de Solages.

<sup>4</sup> Cf. notamment D&I 218C0715 du 11 avril 2018.

<sup>5</sup> Sur la base d'un capital composé de 79 224 529 actions représentant 113 256 076 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Quatre sœurs LLC <sup>1</sup>	3 113 528	3,93	6 227 056	5,50
Palmes CPM SA <sup>2</sup>	1 037 839	1,31	2 075 678	1,83
Natalie Merveilleux du Vignaux	817 156	1,03	1 634 312	1,44
Cécile David-Weill	701 231	0,89	1 402 462	1,24
Laure Renom de la Baume	42 413	0,05	84 826	0,07
Alice Renom de la Baume	40 950	0,05	81 900	0,07
Pierre Renom de la Baume	32 562	0,04	65 124	0,06
Béatrice David-Weill Stern	817 156	1,03	1 634 312	1,44
Agathe Mordacq	817 157	1,03	1 634 314	1,44
<b>Total concert</b>	<b>7 419 992</b>	<b>9,37</b>	<b>14 839 984</b>	<b>13,10</b>

Ce franchissement de seuils résulte de l'entrée en vigueur, le 6 avril 2023, du pacte conclu le 12 décembre 2022 entre les parties susmentionnées<sup>6</sup>.

3. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée ;

« Les sociétés Quatre Soeurs LLC, Palmes CPM SA, Mmes Natalie Merveilleux du Vignaux, Cécile David-Weill, Laure Renom de la Baume, Alice Renom de la Baume, M. Pierre Renom de la Baume, Mmes Béatrice David-Weill Stern et Agathe Mordacq agissent de concert au titre d'un pacte d'actionnaires conclu en date du 12 décembre 2022 et qui est entré en vigueur le 6 avril 2023.

Le concert constitué des personnes susvisées déclare :

- que le franchissement en hausse des seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% des droits de vote de la société EURAZEO résulte de l'entrée en vigueur, le 6 avril 2023, du pacte conclu le 12 décembre 2022 entre les parties susvisées et n'a, par conséquent, nécessité aucun financement ;
- qu'il n'envisage pas de poursuivre ses achats ;
- qu'il n'envisage pas d'acquérir le contrôle d'EURAZEO ;
- qu'il n'a aucun objectif particulier s'agissant d'EURAZEO pour les 6 mois à venir ;
- qu'aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF n'est prévue ;
- qu'il ne détient aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote d'EURAZEO n'a été conclu par le concert, et
- que les membres du concert n'entendent pas solliciter une modification dans la composition des organes sociaux. »

<sup>6</sup> Cf. notamment D&I 222C2674 du 13 décembre 2022.